

- La normalisation de l'environnement en ce qui concerne e.a. l'habitat, la mobilité et l'accessibilité des services et bâtiments publics.
- La reconnaissance générale du droit à la différence.
- L'affirmation solennelle de la solidarité nationale.

S'il est vrai que la participation est un élément essentiel de l'idéal démocratique, elle l'est aussi dans le domaine de l'éducation et de la vie socio-économique. La participation des personnes handicapées peut s'exprimer à plusieurs niveaux:

- au niveau personnel sous forme d'une participation directe à toutes les décisions qui concernent leur situation et leur avenir;
- au niveau de la sécurité;
- au niveau de la délégation du personnel;
- au niveau du fonctionnement des institutions;
- au niveau des activités de loisirs et des activités créatives ou culturelles;
- au niveau de la vie politique;

Il s'agit avant tout de promouvoir la participation des handicapés, de leurs organisations représentatives et, le cas échéant, de leur famille à la conception et à la mise en oeuvre des mesures les affectant directement.

Seule une autonomie poussée aussi loin que possible pourra garantir aux personnes handicapées leur pleine participation à la vie économique et sociale de notre pays. Les chapitres qui vont suivre reviendront sur ces finalités comme ils présenteront aussi d'autres actions à entreprendre soit dans un avenir rapproché, soit à moyen terme, soit encore bien plus tard.

Mais quelles que soient les mesures envisagées - dont nous allons faire état dans nos propositions de façon chronologique en suivant les différentes étapes de la